



18 juin 2024

## **Assises de la FESP : une mobilisation exceptionnelle pour rappeler les enjeux du secteur dans un contexte politique incertain**

**Plus de 200 acteurs du secteur des services à la personne (SAP) étaient réunis à Marseille les 12 et 13 juin pour les Assises nationales de la FESP. Un succès de participation pour un format inédit de consultation citoyenne visant à aborder les enjeux des métiers des services à la personne (SAP). Adhérents, salariés, dirigeants ou parties prenantes : tous ont partagé leurs réflexions et formulé des propositions pour l'avenir du secteur.**

Entreprises adhérentes, salariés des 26 métiers représentés par la FESP, parties prenantes et dirigeants ont partagé leurs réflexions pendant deux jours à l'occasion des Assises nationales du secteur des services à la personne. Pour la première fois dans le secteur des SAP, une grande concertation a donné la parole à plus de 200 acteurs sur des sujets majeurs pour la société française : grand âge, petite enfance, plein emploi ou encore choc démographique. Le succès de cette expérimentation confirme le rôle de leader de la Fédération des entreprises de services à la personne au sein du secteur des SAP.

Les enseignements de ces Assises confirment les pistes d'amélioration que la FESP appelait de ses vœux, notamment en matière d'attractivité et de fidélisation : obtenir un cadre réglementaire plus avantageux pour les SAP ; recruter davantage de seniors ; renforcer la présence des hommes dans un secteur presque exclusivement féminin ; renforcer la formation professionnelle notamment celle des dirigeants afin de mieux appréhender les changements, de mieux connaître les nouveaux profils des candidats, engager une réflexion plus globale sur les nouveaux modes d'organisation du travail.

La FESP s'engage à poursuivre le travail initié lors de ces Assises nationales et à porter les propositions formulées, dans un contexte politique néanmoins incertain. Quelle que soit la future configuration politique, il faudra avoir la capacité de répondre à l'urgence démographique et au vieillissement de la population, à la prise en charge des enfants ou encore au défi du plein emploi.

Concernant l'objectif du plein emploi, tout est posé pour faire évoluer le secteur et le structurer afin d'y répondre. En revanche, soyons clairs : il ne sera atteignable qu'à la condition de préserver la stabilité réglementaire et fiscale de notre secteur. Sans le crédit d'impôt et l'avance immédiate nous allons revenir à une augmentation massive du travail dissimulé et remettre en cause le pouvoir d'achat de nombreux français qui ont pu enfin accéder à la consommation des services.

Les entreprises de notre secteur représentent 45% des activités de maintien à domicile et de la petite enfance, recrutent plus de 1,3 millions de salariés, répondent au besoin de plus de 4,5 millions de familles. Remettre en cause leur rôle au sein de notre secteur, c'est entraîner une grande instabilité sur les territoires. Les entreprises de services à la personne doivent être au centre des solutions pour répondre aux enjeux d'accompagnement de nos concitoyens à tous les âges et à chaque étape de leur vie.



# Communiqué de presse

---



18 juin 2024

**Contact presse** : David Buzonie – 06 88 23 17 38 – [david.buzonie@vae-solis.com](mailto:david.buzonie@vae-solis.com)

## À propos de la FESP

La Fédération du service aux particuliers (FESP) est la Première Fédération représentative des entreprises de services à la personne ce qui fait d'elle l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics.

En tant que Fédération leader du secteur et maison commune des SAP, elle représente plus de 3 600 entreprises et 130 000 salariés couvrant l'ensemble du champ des SAP (aide à domicile, petite enfance, ménage, repassage, téléassistance, soutien scolaire, cours à domicile, portage de repas, jardinage, etc.).

Elle œuvre depuis 1996 à la défense, au développement, à la valorisation et professionnalisation du secteur. Elle a notamment inventé le dispositif d'avance immédiate du crédit d'impôt en vigueur depuis juin 2022.

Membre du MEDEF, elle est à ce titre administrative au sein de la CNSA, CNAF, CNAV, CNAM.